

# Les points essentiels à retenir sur LE PACS

Un contrat conclu entre deux personnes (même sexe ou sexes opposés) et ayant pour objectif de définir l'organisation de leur vie commune.



## LES AVANTAGES DU PACS

1

L'OBLIGATION DE VIE COMMUNE ENTRAÎNE UN DEVOIR D'ENTRAIDE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE.

2

LE RÉGIME DE SÉPARATION DES BIENS S'APPLIQUE.

3

SEUL L'ENFANT EN COMMUN DU COUPLE DISPOSE DU DROIT DE SUCCESSION.

4

C'EST UN CONTRAT PLUS FACILE À DISSOUDRE QUE LE MARIAGE.

## LES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR SE PACSER

LA MAJORITÉ DES CONTRACTANTS

18+

ETRE NON-MARIÉ OU NON PACSÉS

PAS DE LIEN FAMILIAL ENTRE LES CONTRACTANTS

## OÙ SE PACSER ?



### A LA MAIRIE OU AU CONSULAT FRANÇAIS :

- L'enregistrement est gratuit,
- Une prise de rendez-vous est nécessaire,
- Les services en matière de PACS varient selon les communes.



### AUPRÈS D'UN NOTAIRE :

- Le notaire effectue une expertise juridique et anticipe les éventuels litiges liés au PACS.
- Le risque de dégradation ou de perte de la convention de PACS est écarté.

## LES PIÈCES UTILES POUR L'ENREGISTREMENT DU PACS

### 01 LA CONVENTION DE PACS

Reprend les informations patrimoniales et financières liant les deux contractants

### 02 LA DÉCLARATION DE PACS

Formulaire à télécharger

### 03 Les attestations sur l'honneur de non-alliance, de non-parenté et de résidence commune.

### 04 Un acte de naissance, une pièce d'identité, un livret de famille,

### 05 Un certificat de coutume, de non-PACS et de non-inscription au répertoire civil pour les étrangers.

En 2018 : Plus de 209 000 PACS ont été conclus en France